

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE
EGTA DE CROIX-RIVAIL – CFAA DE MARTINIQUE – CFPPA DU CARBET – CFPPA DE RIVIERE-PILOTE - EXPLOITATION AGRICOLE DE CROIX-RIVAIL
LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE DE CROIX-RIVAIL

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

I. LES TARIFS POUR L'ANNEE 2023-2024

A. PENSION ET DEMI-PENSION

Tarifs annuels pour les lycéens :

DEMI-PENSION AU FORFAIT	PENSION AU FORFAIT
648,00 €	1 569,00 €

Tarifs annuel pour les étudiants :

DEMI-PENSION AU FORFAIT	PENSION AU FORFAIT
702,00 €	1 666,00 €

Le règlement se fait chaque trimestre sur présentation de facture.

Date du règlement :

- 1^{er} Trimestre du **20 au 30 Novembre 2023**
- 2^{ème} Trimestre du **26 Février au 8 Mars 2024**
- 3^{ème} Trimestre du **21 Mai au 31 Mai 2024**

La facture est établie en fonction du nombre de semaines de présence des élèves. Les périodes de stage en entreprise seront déduites pour chaque période. Les absences avec justificatif médical seront prises en compte après un délai de 15 jours.

Les élèves ne pourront être réinscrits que s'ils sont à jour du règlement de la pension ou demi-pension des années antérieures.

B. CHANGEMENT DE RÉGIME

Le changement de régime est possible mais doit rester **exceptionnel**. Il est formulé par une demande écrite auprès du chef d'établissement justifiée par un motif impérieux (ex : déménagement, changement de situation familiale, ...)

C. AUTRES TARIFS

Les élèves et les étudiants ont la possibilité d'effectuer des photocopies au CDI.

Un forfait de 5€. (100 copies) sera facturé en début d'année à l'ensemble des familles.

Les rechargements de forfaits sont à régler à la comptabilité pour un rechargement du compte de l'élève sur le copieur du CDI.

FORFAITS	TARIFS
100 photocopies	5,00 €
120 photocopies	6,00 €
250 photocopies	15,00 €

II. DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DU SECONDAIRE

Les dossiers de bourse seront gérés individuellement par les services administratifs du lycée. Pour ceux qui étaient boursier à l'Education Nationale, il faut refaire le dossier au Ministère de l'Agriculture, il n'y a pas de transfert entre les 2 ministères.

Le dossier complet sera à remettre lors de l'inscription.

Attention : la commission de bourse se tient début Octobre, les documents transmis trop tardivement ne permettront pas l'examen du dossier.

III. FONDS SOCIAL LYCÉEN

L'établissement dispose d'un Fonds Social Lycéen. Ce fonds est une aide aux familles pour faire face à des difficultés financières liées à la scolarité de l'élève.

Il permet de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Frais de transport
- Manuels et fournitures scolaires
- Équipements professionnels ou sportifs
- Soins de l'élève (lunettes, appareils auditifs, ...)
- Frais de demi-pension ou de pension.

Le dossier de demande est à retirer auprès de la CPE : 2 commissions par an, une aide exceptionnelle hors commission peut toutefois être débloquée en cas d'urgence (risque d'arrêt de la scolarité).

IV. LA BOURSE AU MERITE DU SECONDAIRE

Ce complément de bourse est réservé aux élèves les plus méritants issus des classes de 3^{ème} ayant obtenus de très bons résultats au Diplôme National du Brevet. Ils doivent s'engager à poursuivre leurs études jusqu'au Baccalauréat. Dans ce cas, il faut fournir les copies du relevé des notes du DNB et des bulletins scolaires de la classe de 3^{ème} au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

V. ASSOCIATION LYCEENNE ET ETUDIANTE : ALESA

Il existe une association lycéenne et étudiante permettant aux élèves de participer aux différents clubs, soirées culturelles, soirée de Noël ... Une cotisation de **10 €** pourra être réglée par chèque à l'ordre de l'ALESA ou en espèces à la rentrée de septembre.

VI. CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un exemplaire de certificat de scolarité sera remis en début d'année scolaire.
Aucun duplicata ne sera donné dans l'année.

VII. LES CONSEILS

Où siègent les parents d'élèves :

- **Les Conseils de classe** 3 fois par an.
- **Le Conseil d'Administration** 3 fois par an.
- **Le Conseil de Discipline** (selon les nécessités).
- **Le Conseil Intérieur** (organisation pédagogique et vie du lycée) 2 fois/ an.

Les parents d'élèves peuvent être sollicités pour participer à des commissions

Commission Hygiène Sécurité (COHS)

2 fois par an.

- **Commission menus** 1 à 2 fois par an.

VIII. INFORMATIONS SÉCURITÉ

➤ **Tenues**

Les cours d'EPS nécessitent le port d'une **tenue adaptée** (voir liste des fournitures).

Les cours d'équitation nécessitent à minima le port d'un jean, d'une paire de basket et d'un tee-shirt LEGTA EQUITATION ou la tenue hippique et d'un tee-shirt LEGTA EQUITATION que vous pourrez acquérir à la rentrée scolaire au lycée.

En travaux pratiques, les élèves doivent se présenter avec l'équipement réglementaire pour des raisons de sécurité.

Sans ces tenues, l'enseignant peut sanctionner l'élève (Ex : Laboratoire=>blouse coton, agronomie ou agroéquipement =>équipements de protection individuelle).

Les cours d'EPS et ceux sur l'exploitation (travaux pratiques agricoles et agroéquipement) nécessitent que les élèves et les étudiants utilisent la route. Il est nécessaire de respecter le code de la route sur cette portion extérieure à l'établissement.

Les élèves doivent faire extrêmement attention aux voitures et cars circulant. Les élèves ont interdiction d'utiliser leur véhicule personnel pour ces déplacements, **sous réserve d'exclusion immédiate de l'établissement.**

➤ **Pour les internes :**

INTERDIT : l'utilisation de multiprises est strictement interdite dans les chambres ainsi que l'étendage de linge par les fenêtres car nuisent gravement à la sécurité incendie de l'internat.

Dans le cadre de la violation d'une consigne de sécurité, le proviseur décidera de l'exclusion immédiate de l'internat.

IX. STAGES EN ENTREPRISE

Les élèves des filières professionnelles et STAV doivent effectuer un stage en entreprise.

L'accueil dans l'entreprise est soumis à la signature d'une convention entre l'établissement, le responsable légal de l'élève ou l'élève majeur et l'entreprise.

Cette convention permet à l'élève et à l'entreprise d'être couverts en cas d'accident, **aussi aucun élève ne pourra commencer son stage tant que la convention ne sera pas signée des trois parties avant le début du stage. Cette convention est établie en trois exemplaires (un pour le maître de stage, un pour l'élève et un qui devra revenir au lycée avant le début du stage).**

Une fiche de recherche de stage sera remise en début d'année pour recenser les informations concernant l'entreprise et présenter le stage.

X. UNIFORME

- **Pour les lycéens** : Polo bleu ou tee-shirt avec le logo du lycée et jean bleu ou noir uni avec ceinture, les sandales ne sont pas admises.
- **Pour les BTS** : Polo blanc ou chemise avec le logo du lycée et jean bleu ou noir unis, les sandales ne sont pas admises.

Les polos sont disponibles à WALL STREET (FDF et Zone des Mangles au Lamentin) et BIG BOSS.

XI. TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est organisé par Martinique Transport qui est la seule autorité organisatrice relevant des secteurs Centre, Sud, Nord et Interurbains.

Pour tous renseignements : **www.martiniquetransport.mq**.